

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 5 octobre 2015 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

Le conseiller Luc Beaulé s'est excusé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2015-10-217

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en modifiant les points suivants :

Enlever le point 6.6 Avis de motion modification règlement 1993-04 concernant la régie interne du Conseil.

Ajouter le point 9.1 Projet plan de gestion des matières résiduelles

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 5 octobre 2015

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Travaux réalisés chemin du Lac
- Remise des Petites lanternes
- Colloque de zone ADMQ
- Peinture toiture Maison culturelle
- Simulation extincteur du 20 septembre dernier

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Programmation révisée TECQ
- 6.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015
- 6.3 Retour sur le Congrès FQM 2015
- 6.4 Souper de Noël : élus et employés et vœux de Noël Écho Frontenac
- 6.5 Demande d'appui Centre des femmes voie de contournement
- 6.6 Avis de motion modification règlement 1993-04 concernant la régie interne du Conseil
- 6.7 Discours du maire 2015 et information date prévue d'adoption du budget 2016
- 6.8 Demande de partenariat financier *Accorderie du Granit*

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Adoption règlement 2015-09 modifiant le règlement 2014-06 relatif au permis de brûlage

8.0 Transport

- 8.1 Rang des Grenier : résultat de l'appel d'offres, début des travaux et mandat de surveillance de chantier WSP
- 8.2 Subvention accordée amélioration du réseau routier : chemin du Lac

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Renouvellement d'adhésion 2015-2016 : Carrefour action municipal

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Camping : tarification 2016

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement.
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Santé et bien-être
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé
Transport
Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les *Échos de Piopolis*

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-218

2.0 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 14 septembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Travaux réalisés chemin du Lac
- Remise des Petites lanternes
- Colloque de zone ADMQ
- Peinture toiture Maison culturelle
- Simulation extincteur du 20 septembre dernier

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Petites lanternes

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2015 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2015-10-219

6.1 Programmation révisée TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'adressent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des 5 années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

6.3 Retour sur le Congrès FQM 2015

Monsieur le maire informe le Conseil des ateliers suivis lors du Congrès de la FQM et de l'importance d'y assister.

2015-10-220

6.4 Souper de Noël : élus et employés et vœux de Noël Écho Frontenac

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QU'un souper de Noël se tiendra à l'Auberge au Soleil Levant de Piopolis le mercredi 16 décembre prochain pour les employés et les élus de la Municipalité ainsi que leurs conjoints;

QUE la Municipalité défraie le coût du repas des élus et des employés et de leurs conjoints, mais les consommations alcoolisées sont aux frais de chacun;

QUE la Municipalité offre ses vœux de Noël à la population via l'Écho de Frontenac pour un montant de 175 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-221

6.5 Demande d'appui Centre des femmes voie de contournement

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

D'appuyer le comité local Marche mondiale, par l'entremise du Centre des femmes de la M.R.C du Granit, dans leur démarche de revendiquer une voie de contournement pour la voie ferrée qui traverse toujours le centre-ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Avis de motion modification règlement 1993-04 concernant la régie interne du Conseil

Ce point est remis à une séance antérieure.

6.7 Discours du maire 2015 et information date prévue d'adoption du budget 2016

Citoyens et citoyennes, collègue du Conseil municipal et membre du personnel, conformément aux exigences du Code municipal, je vous présente un portrait de la situation financière de la Municipalité de Piopolis pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, vous trouverez également un résumé des principales réalisations de 2015 et quelques-unes des grandes orientations de 2016.

ÉTATS FINANCIERS 2014

Revenus		
	Réalisations	Budget
Taxes	692 428 \$	695 950 \$
Paiements tenant lieu de taxes	10 192 \$	10 192 \$
Autres revenus de sources locales	279 283 \$	207 645 \$
Transferts	51 563 \$	150 422 \$
Total des revenus	1 033 466 \$	1 064 209 \$
Charges		
	Réalisations	Budget
Administration générale	206 793 \$	219 891 \$
Sécurité publique	115 303 \$	110 849 \$
Transport	259 699 \$	252 108 \$
Hygiène du milieu	94 544 \$	107 376 \$
Santé et bien-être	6 831 \$	7 750 \$
Aménagement, urbanisme et	42 338 \$	33 535 \$

développement		
Loisirs et culture	142 570 \$	145 766 \$
Frais de financement	54 719 \$	52 417 \$
Total des dépenses de fonctionnement	922 797 \$	929 692 \$
Excédent avant la conciliation à des fins fiscales	110 669 \$	134 517 \$
Conciliations à des fins fiscales		
	Réalisations	Budget
Remboursement de la dette à long terme	(28 570 \$)	(127 600 \$)
Activités d'investissement	(928 \$)	(6 000 \$)
Surplus accumulé non affecté	0 \$	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	(7 959 \$)	(917 \$)
Excédent de fonctionnement affecté	0 \$	0 \$
Total conciliations à des fins fiscales	(37 457 \$)	(134 517 \$)
Surplus de fonctionnements de l'exercice 2014	73 212 \$	0

De plus, le sommaire de la situation financière pour 2014 nous apprend que l'avoir net des contribuables est de 4 299 178 \$ incluant un surplus accumulé non affecté de 216 994 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Le rapport de nos vérificateurs, le cabinet de comptables Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier 2014, affirme que : «les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Piopolis et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

	2015	2016	2017
Transport			
Chemins municipaux	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Équipement de déneigement		7 000 \$	60 000 \$
Belvédère chemin de Bury			40 000 \$
Sécurité publique			
Aménagement	5 000 \$		
Hygiène du milieu			
Système de chloration	60 000 \$		
Santé et bien-être			
Bureau de médecin	13 800 \$		
Loisirs et culture			
Centre communautaire		100 000 \$	25 000 \$
Patinoire		4 000 \$	20 000 \$

Quai	5 000 \$		
Maison Laurier-Gauthier	17 500 \$		
Camping	18 000 \$	18 000 \$	20 000 \$
Halte (terrain pétanque)		6 000 \$	
TOTAL	164 300 \$	235 000 \$	265 000 \$

- Note : Ce programme est sujet à modification et sera mis à jour lors de l'étude des crédits budgétaires 2016 en novembre prochain.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL 2014

	Rémunération	Allocation	Total
Maire	5 200 \$	2 600 \$	7 800 \$
Conseiller(ère)	10 410 \$	5 205 \$	15 615 \$
Total pour l'ensemble du Conseil	15 610 \$	7 805 \$	23 415 \$

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2015

L'année 2015 fut marquée par la démission d'un conseiller, par le décès du maire, Monsieur Fernand Roy, par la tenue d'une élection à la mairie et par l'entrée au Conseil de deux nouveaux conseillers. Ces événements ont, bien sûr, eu des répercussions importantes sur la vie municipale.

Le Conseil est particulièrement fier des réalisations suivantes :

INFORMATION ET DÉVELOPPEMENT

- Mise à jour du plan de développement de la Municipalité et de son calendrier de réalisation.
- Suspension du programme d'attraction suite à la polémique engendrée par une plainte contre la municipalité de Saint-Alexandre.

TOURISTIQUE

- Acquisition, réparation et aménagement de la Maison culturelle Laurier-Gauthier en collaboration avec l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP).
- Exposition des œuvres de Laurier Gauthier en collaboration avec l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP).
- Installation d'une barrière et de modules de jeux pour les enfants au camping municipal.
- La saison 2015 du camping municipal se termine avec un surplus approximatif de 25 000 \$.
- Participation au projet Cœurs villageois de Tourisme Canton-de-l'Est.
- Installation de panneaux d'information en collaboration avec le CDLP (Comité de développement local de Piopolis)

ADMINISTRATION

- Engagement d'une secrétaire pour un remplacement de congé de maternité.
- Entente avec le service d'incendie de la Ville de Lac-Mégantic.

URBANISTE ET VOIRIE

- Consultation des citoyens sur des travaux dans le rang des Grenier.
- Travaux de réparation du rang des Grenier et du chemin du Lac
- Dépôt et acceptation de notre programme de travaux pour l'obtention de la subvention sur le retour de la taxe d'accises sur l'essence.
- Recherche de solutions à l'enfoncement du quai municipal.

VIE COMMUNAUTAIRE

- Soutien aux organismes communautaires.
- Souper de reconnaissance des bénévoles.

En ce qui concerne l'adjudication de contrats pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 septembre 2015 vous trouverez, ci-dessous, la liste des contrats de plus de 25 000 \$:

Contractant	Montant	Objet du contrat
Ministre des Finances	73 778 \$	Sûreté du Québec 2014
MRC du Granit	102 974 \$	Quotes-parts 2014

Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

Aucun contrat.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2016

* L'évaluation foncière pour 2016 s'élève à 87 981 400 \$.

Plusieurs projets retiendront l'attention du Conseil pour 2016. Mentionnons, entre autres, la mise à jour de notre plan de mesure d'urgence, la révision de notre *Politique de la famille et des aînés*, l'installation d'un café au rez-de-chaussée de la Maison culturelle Laurier-Gauthier et l'aménagement d'un sentier pédestre au Scotch Cap. Nous continuerons aussi à travailler à l'amélioration de la couverture cellulaire.

Le tourisme est essentiel au maintien des services de proximité et au développement de la communauté. Nos artisans, nos commerçants et les propriétaires de logements locatifs en tirent des retombées économiques importantes. Parmi les visiteurs, certains décident de s'établir à Piopolis. Cet apport de citoyens contribue à la pérennité de notre communauté vieillissante. Le Conseil encourage un développement touristique respectueux de nos résidents et de notre environnement.

RÉSEAU D'ÉGOUT ET AQUEDUC

Le réseau d'aqueduc est une préoccupation constante pour le Conseil. Des rencontres ont déjà été tenues avec nos conseillers techniques afin de trouver une solution permanente aux problèmes récurrents de qualité de l'eau potable. Le forage d'un nouveau puits apparaît une solution prometteuse à long terme.

En conclusion...

À partir des informations dont nous disposons, nous pouvons affirmer que la situation financière de la Municipalité est excellente.

Merci à tous les membres du Conseil pour votre implication et votre dévouement. Merci à M^{me} Marie Poissant-Manning, M^{me} Marie-Claire Thivierge, M. Jean-Marc de Raeve, M. Luc Beaulé, M. Alfonsus Herscheid et M. Nil Longpré. Merci à tout le

personnel de travailler à un objectif commun, celui d'améliorer la qualité de vie de notre communauté.

Marc Beaulé,
Maire de Piopolis

2015-10-222

6.8 Demande de partenariat financier Accorderie du Granit

ATTENDU QUE *L'Accorderie du Granit* est une coopérative de solidarité mise en place depuis avril 2014;

ATTENDU QUE cet organisme favorise l'échange de services et l'entraide dans la communauté;

ATTENDU QU'une activité d'autofinancement : le *Rallye de l'Accorderie du Granit* se tiendra le 10 octobre prochain;

ATTENDU QUE cet événement contournera la Municipalité de Piopolis;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité soutient *l'Accorderie du Granit*, par l'intermédiaire de la Ressourcerie du Granit, en offrant gratuitement la disponibilité de ses locaux lors de l'évènement le *Rallye de l'Accorderie du Granit*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

2015-10-223

7.1 Adoption règlement 2015-09 modifiant le règlement 2014-06 relatif au permis de brûlage

Règlement 2015-09 relatif au permis de brûlage

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies :

CONSIDÉRANT que certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité sont parfois dans l'obligation de faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbes sèches, tas de bois, broussailles, branchages, quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes, troncs d'arbres ou autres combustibles ;

CONSIDÉRANT que certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique ou une fête champêtre, se permettent d'allumer un feu de camp ;

CONSIDÉRANT que ces feux représentent souvent des risques sérieux pour la propriété d'autrui ;

CONSIDÉRANT que ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie ;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

Que le présent règlement soit adopté, qu'il porte le numéro 2015-09 et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

A l'intérieur des limites municipales, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année sans avoir préalablement obtenu un permis de la Municipalité. Sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un foyer spécialement conçu à cet effet, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Municipalité elle-même.

ARTICLE 3

Seuls sont permis les feux suivants et aux conditions suivantes :

- 3.1 Les feux dans les appareils de cuisson en plein air comme les foyers, barbecues et autres installations prévues à cette fin ;
- 3.2 Les feux dans des contenants en métal comme les barils ou autres installations sécuritaires;
- 3.3 Les feux réalisés sur parterre minéral et dont le pourtour est exempt de toute matière végétale, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Municipalité elle-même ;
- 3.4 Pour les agriculteurs, les feux de paille ou de foin, lorsqu'autorisés par le chef de la brigade des incendies ;
- 3.5 Les brûlages industriels dûment autorisés. Par exemple, les feux en vue de détruire toute matière ligneuse abattue lors d'un déboisement effectué pour le passage d'une route, d'une ligne de transport d'énergie, de la construction d'une bâtisse ou de tout genre de travaux à visées industrielles ou commerciales. Pour ces types de brûlages, la Loi sur les forêts exige qu'un permis soit délivré par l'organisme responsable de la protection des forêts, en l'occurrence la Société de protection des forêts contre le feu.

ARTICLE 4

Nul ne peut utiliser des pièces pyrotechniques pour consommateurs sauf si une dérogation est préalablement obtenue par le Conseil municipal, si elles sont utilisées sur le domaine public et si la surveillance en est assurée par un artificier qualifié agréé par la Direction de la réglementation des explosifs du Ministère des Ressources naturelles du Canada. Un permis de la Municipalité doit préalablement être obtenu.

ARTICLE 5

- 5.1 Une amende de 100\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une offense au présent règlement ;
- 5.2 Une amende de 200\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une deuxième offense au présent règlement ;
- 5.3 Une amende de 500\$ et les frais seront exigés à toute personne commettant une offense à chaque offense subséquente à la deuxième offense au présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge le règlement 2014-06.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Piopolis, le 5 octobre 2015.

Marc Beaulé
Maire

Karine Bonneau
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

8.0 Transport

2015-10-224

8.1 Rang des Grenier : résultat de l'appel d'offres, début des travaux et mandat de surveillance de chantier WSP

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a procédé à un appel d'offres public par voie électronique, système SÉAO, et par publication dans le journal l'Écho de Frontenac pour les services d'un entrepreneur pour le projet de réfection du rang des Grenier et 4 soumissions ont été déposées dans les délais prescrits soient celle de Lafontaine et fils Inc., Sintra Inc. – région Estrie, Excavation Bolduc Inc. et T.G.C Inc.

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière présente aux membres du Conseil les résultats des offres conformes à l'appel d'offres n° 151-02371-00 soient celles de :

Lafontaine et fils Inc.: Le montant de la soumission est de **291 429.55 \$** taxes incluses.

Sintra Inc. – région Estrie: Le montant de la soumission est de **309 824.09 \$** taxes incluses.

Excavation Bolduc Inc.: Le montant de la soumission est de **317 158.12 \$** taxes incluses.

T.G.C Inc. : Le montant de la soumission est de **493 426.71 \$** taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Après recommandations des ingénieurs de la firme WSP et délibérations des membres du Conseil, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE suite au lancement de l'appel d'offres n° 151-02371-00 pour les services d'un entrepreneur dans le cadre du projet de réfection du rang des Grenier, le Conseil municipal accepte l'offre de « Lafontaine et fils Inc. » d'un montant de **291 429.55 \$** taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de l'ensemble des travaux tel que décrit au cahier de charges dudit appel d'offres;

QUE les travaux pourront débuter dès la confirmation par le MTQ de la programmation de la TECQ 2014-2018 puisque la Municipalité souhaite financer ces dits travaux avec ce programme ;

QUE le délai long d'exécution des travaux est de 6 semaines et le délai court de 20 jours ouvrables après avoir reçu l'autorisation de débiter les travaux par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-225

Mandat de surveillance de chantier WSP

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la réparation des sections plus problématiques du rang des Grenier ;

ATTENDU QU'à sa séance du 18 août 2015, le Conseil a mandaté le Groupe WSP pour préparer les plans et devis pour la réfection du rang des Grenier;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a eu lieu pour les services d'un entrepreneur pour les dits travaux;

ATTENDU QUE les travaux devront débiter à l'automne 2015;

ATTENDU QUE des services de surveillance de bureau et de surveillance de chantier seront exigés pour s'assurer que les travaux soient conformes ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la Municipalité mandate le Groupe WSP pour la surveillance de bureau par un ingénieur pour un montant forfaitaire de 4 350 \$ plus les taxes ;

QUE la Municipalité mandate le Groupe WSP pour la surveillance de chantier à temps partiel, selon la méthode horaire, par un technicien pour un montant approximatif de 6500 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-226

8.2 Subvention accordée amélioration du réseau routier : chemin du Lac

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Lac, dont la gestion incombe à la Municipalité, et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter.

10.0 Santé et bien-être

2015-10-227

10.1 Renouvellement d'adhésion 2015-2016 : Carrefour action municipal

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré

Et résolu,

QUE la municipalité renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2015-2016 au montant de 72 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

Aucun sujet à traiter.

12.0 Loisirs et culture

2015-10-228

12.1 Camping : tarification 2016

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la tarification et l'horaire du camping pour la saison 2016 soit les suivants :

	Aucun service	Eau – Électricité	Eau – Égout Électricité
JOUR (1 nuitée)	30 \$	35 \$	40 \$
SEMAINE (7 nuitées)	180 \$	210 \$	240 \$

Tarifs de base pour un maximum de 2 adultes et 3 enfants mineurs.
Des frais de réservation de 3,50 \$ sont exigibles
Personnes supplémentaires : 8 \$/nuitée/personne
Les tarifs incluent la TPS et la TVQ

La saison 2016 du camping municipal sera du **13 mai au 10 octobre**.

La tarification pour les visiteurs du camping et de la plage municipale soit :

- 12 ans et moins : gratuit
- 13 ans et plus : 4 \$/personne/jour
- Pour tout groupe, peu importe l'âge : 50 \$ (réservation requise)

La tarification pour la location du quai soit :

- Pour les campeurs : 10 \$/jour
- Pour autre : 20 \$/jour
-

La tarification pour la location de la marquise :

- 50 \$/jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-10-229

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de septembre 2015 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
Travail et rencontre le 19 octobre sur la mise à jour du plan de sécurité publique.
Participation à la réunion de l'ATCP le 5 octobre
Dernier concert du comité culturel le 5 décembre prochain.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Vérification avec l'inspecteur municipal de l'équipement de déneigement.
Participation au Congrès de le FQM.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Participation à l'assemblée annuelle du comité du P'tit bonheur le 7 octobre prochain.
Information du retour de l'Heure du conte un dimanche par mois.
Participation à une réunion de l'Aféas de l'Estrie le 30 septembre dernier.
Participation à la remise de la Petites lanternes de la Municipalité le 2 octobre dernier.
Information que les heures d'ouverture de la bibliothèque reviennent aux heures habituelles.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Travail sur les solutions d'amélioration de la situation de la rivière Arnold.
Retour d'appels chez Câble action et Bell.
CCU à venir au mois octobre.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Absent.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Participation comité de gestion de la Route des sommets.
Rencontre avec le comité de Cœurs villageois le 8 octobre prochain.

Maire : M. Marc Beaulé
Retour de voyage.
Participation au forum économique de la MRC le 2 octobre dernier.
Participation au congrès de la FQM.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Bancs au quai municipal
- États financiers camping
- Bernaches
- TECQ
- Mémorial
- Scotch Cap

2015-10-230

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 21.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beulé, maire